SAVOIE ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Conseil citoyen - Cadre de coopération avec la CCLA

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. LALLEMENT. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. ILBERT (pouvoir E. RUBIER). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS. TAIN (Pouvoir I. CUCURRU). VOISIN.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée la mise en place du conseil citoyen;

Explique que dans ce contexte, il est nécessaire de définir les règles de coopération entre le celuici et la CCLA ;

Présente à l'assemblée le document fixant le cadre de coopération entre le conseil citoyen et la CCLA, élaboré par le comité de concertation du Conseil citoyen, traitant du fonctionnement du comité de concertation et plus généralement de la relation avec la CCLA;

Invite le conseil communautaire à se positionner sur le projet de cadre de coopération entre le Conseil citoyen et la CCLA.

Après en avoir délibéré à 24 voix « Pour », 1 abstention (M. Grollier) et 0 voix « Contre », le conseil communautaire :

APPROUVE le projet de « Cadre de coopération entre le conseil citoyen et la CCLA » présenté précédemment ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, Le Président.

